

AVIS DE DÉSIGNATION

au conseil d'administration du
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles

Collège : Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'une (1) personne au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus. La date de la désignation est prévue le 26 mars 2018.

Date limite de mise en candidature : 26 février 2018

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du CII de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes (les infirmières et infirmiers auxiliaires sont réputés faire partie de ce collège) :

- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (R LRO, chapitre S-4.2) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation (coordonnées ci-dessous) Ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

Les originaux du bulletin de présentation et de la fiche d'information doivent être reçus par le président du processus de désignation (coordonnées ci-dessous) au plus tard le 26 février 2018. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du CII.

Le comité exécutif du CII devra alors, au plus tard le 1^{er} mars 2018, déterminer si le scrutin se fera par voie postale ou en personne.

Renseignements supplémentaires

Une personne dont le nom ne figure pas sur la liste des membres ou y constate une erreur peut s'adresser au président du processus de désignation pour effectuer une modification.

Vous pouvez également obtenir le bulletin de présentation ainsi que la fiche d'information en consultant le site Internet du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles, onglet conseil d'administration, section désignations 2018 à l'adresse suivante : www.cisssdesiles.com

Coordonnées du président du processus de désignation

Malek Arab
CISSS des Îles
430, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R9
Téléphone : 418 986-2121, poste 8349
Courriel : malek.arab.cisssdesiles@ssss.gouv.qc.ca



Malek Arab
Président du processus de désignation

Le 14 février 2018

Date